

PROCES VERBAL DE SEANCE

◆◆◆
CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des Loisirs, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

<u>PRESENTS</u>	Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, LOUBEAU, EVEN, RANCHET, DASSENOY, DEGEILH, DOLAGBENU, COMBLET.
<u>PROCURATIONS</u>	Mme GARCIA procuration à Mme RANCHET M. PANAVILLE procuration à Mme TRIAES Mme LEROUX procuration Mme DASSENOY Mme SANDOVAL procuration à Mme DEGEILH M. SARICA procuration à M. DOLAGBENU
<u>ABSENTS</u>	M. MARC, Mme VITRICE,
<u>EXCUSES</u>	Mme MONFRAIX, M. CHONG-KEE
<u>SECRETAIRE</u>	Mme DASSENOY

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du 22/11/21.

FINANCES COMMUNALES :

- 1-Signature d'un marché pour la construction de l'espace La Fontaine,
- 2-Demande de subventions pour la création d'un terrain de sports synthétique,
- 3-Demande de subvention départementale au titre des amendes de police 2022,
- 4-Demande de subvention régionale pour l'aménagement du parc de la Casalère,
- 5-Versement de subventions exceptionnelles,

AFFAIRES GENERALES :

- 6-Instauration d'une commission extra-municipale Associations,

DOMAINE PUBLIC :

- 7-Signature d'une promesse de bail emphytéotique,
- 8-Intégration dans le domaine communal des espaces communs du lotissement les Marronniers,

Informations au conseil

Questions diverses.

Date de la convocation : 06 décembre 2021	Date d'affichage : 20 décembre 2021
Nombre de membres du conseil municipal: 29	Transmission en sous-préfecture : 16/12/2021
En exercice : 29	Présents : 20 + 05 procurations
	Votants : 25

La réunion a débuté à 19 heures 30, Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. le Maire procède à l'appel et annonce les procurations. Le quorum est atteint.

Il propose au Conseil Municipal de désigner Mme DASSENOY en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 novembre 2021

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

-Informations au conseil municipal :

Chaque élu a été destinataire des décisions prises en vertu de l'article L2122-23 du CGCT.

M. le Maire demande s'il y a des observations à formuler.

Question reçue par mail de Mme Monfraix : Aménagement futurs locaux CTM, ces travaux sont-ils rattachés au projet de l'espace La Fontaine ou pas? Peut-t-on avoir plus d'informations ?

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit des nouveaux locaux, notamment des bureaux, du Centre Technique Municipal à Génibrat qui seront aménagés dans le hangar existant.

M. le Maire débute l'ordre du jour.

1- Signature d'un marché pour la construction de l'espace La Fontaine :

Monsieur le Maire rappelle que la réalisation de ce projet de longue date a été repoussée en raison de la crise sanitaire, après consultation, les travaux vont enfin pouvoir débuter.

Il s'agit d'un espace mutualisé entre les associations, les scolaires et les activités périscolaires, notamment l'ALAE. Une salle d'activités de 100m² permettra d'accueillir tant les élèves que certaines associations.

Monsieur le Maire présente le projet et les plans au conseil municipal.

Il informe l'assemblée qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée et qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 24/09/21 dans la Dépêche du Midi afin d'attribuer le marché de travaux correspondant.

Au vu des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation, après avis et réunion de la commission MAPA, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot 01: gros œuvre, fondations, aménagements extérieurs : société SLB – Villeneuve Tolosane, pour un montant de 260 416,21 € H.T.

Lot 02 : Bâtiment : société Module M - Aucamville, pour un montant de 803 000,00 € H.T.

Monsieur le Maire explique que les prix des matériaux ont augmenté d'au moins 15% notamment au niveau de la charpente.

Pour information, les travaux devraient débuter en février, pour une livraison à l'été et une ouverture à la rentrée 2022.

Le Conseil Municipal :

-Autorise M. le Maire à signer le marché de travaux pour la construction de l'Espace la fontaine avec les entreprises listées ci-dessus, pour un montant total de 1 063 416,46 € H.T., et tout document relatif à ce dossier,

-Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

2- Demande de subventions pour la création d'un terrain de sports synthétique :

Monsieur le Maire donne la parole à M. Suc, Adjoint à la Vie associative, qui présente le projet de réalisation d'un terrain de sports synthétique sur la plaine de sports Christian Jumel.

Ce nouvel espace permettra :

- d'offrir un nouveau terrain de sport mutualisé entre les différents clubs, les scolaires,
- de répondre au besoin d'équipement supplémentaire au vu de la hausse du nombre d'adhérents,
- de proposer un espace accessible toute l'année, y compris par temps pluvieux, pour écoles de football et rugby, il permettra ainsi de libérer le gymnase pour d'autres associations en attente de créneaux.

Aboutissement d'une réflexion transversale, le projet de terrain synthétique a fait l'objet de nombreux échanges tant avec la Fédération Française de Football qu'avec les présidents des clubs de foot et de rugby.

Il a été conçu selon les normes de la FFF pour permettre une homologation en catégorie 5 - Dimensions : 105m x 68m.

Revêtement en gazon synthétique conforme aux normes en vigueur et homologué, avec un choix de garnitures dans des matières respectueuses de la santé des utilisateurs (billes de lièges, noyaux d'olives....).

Question de Mme Monfraix : où sera situé le futur terrain synthétique, soit sur un nouveau terrain soit sur un terrain déjà existant ?

M. le Maire précise qu'il s'agit d'un nouvel équipement qui prendra place sur un espace libre, entre le terrain d'honneur et les tennis couverts.

Il présente l'estimatif global des travaux qui s'élève à 803 732,00 € H.T. dont :

784 082,00 € HT pour le terrain

19 650,00 € HT pour le cheminement périphérique.

Cet équipement de qualité, durable et structurant pour le territoire permettra de mener à bien la politique en faveur du développement du sport, menée par la ville, et de satisfaire aux attentes des clubs de foot et de rugby.

Toutefois, au vu du coût des travaux liés à ce projet, la ville ne peut supporter seule le financement de l'opération.

Un partenariat financier est donc sollicité auprès de l'Etat au titre de la DETR et/ou DSIL, de la Région (Contrat bourg centre), du Département (contrat de territoire), de la Fédération de Football amateur (F.A.F.A.) et de l'Agence Nationale du Sport.

Les subventions les plus élevées possibles seront sollicitées afin d'atteindre un financement maximal que l'on espère entre 50 et 80% au total.

Le Maire demande au Conseil Municipal :

-D'adopter ce projet dont l'estimatif est de 803 732,00 € H.T.,

-De solliciter l'aide de l'Etat, de la Région, du Département, de la FAFA, de l'ANS,

-De l'autoriser ou son Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE	POUR	21
	CONTRE	04 : A.Degeilh, L.Dolagbenu, P.Sandoval, L.Sarica
	Abstentions	00

3- Demande de subvention départementale au titre des amendes de police 2022:

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'amende de police pour 2022 concernant la mise en sécurité de la route de Laugranet RD 65 et de la route de Léguevin RD 637 par la réalisation d'une chaussée à voie centrale banalisée. Cela consiste afin de limiter la vitesse sur ces deux routes de créer d'une part deux écluses, et d'autre part, de sécuriser la circulation des cycles, en leur réservant un espace spécifique, par la création d'une chaussée à voie centrale banalisée CVCB de chaque côté des voies, matérialisée par un marquage discontinu en résine blanche.

Il propose en conséquence de solliciter l'inscription de ce projet au programme des amendes de police, dont le coût est estimé à 25 000,00 € H.T., au programme 2022 du Département afin d'obtenir une aide financière.
Le Conseil Municipal :

- Demande l'inscription de ces travaux au titre des Amendes de Police du Programme Départemental 2022,
- Précise que le montant des travaux est estimé à 25 000,00 € H.T.
- Autorise M. le Maire ou un de ses Adjointes à signer la convention cadre se rapportant à ces travaux et tout autre document lié à ce dossier.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

4- Demande de subvention régionale pour l'aménagement du parc de la Cazalère:

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement du parc public de la Cazalère, situé rue du 8 mai 1945. Ce projet permettra de rendre le parc plus attractif et d'offrir aux fontenillois (es) un lieu de détente et de convivialité.

Cela comprend : la création d'un abri vélo avec support de végétation sous forme de pergola, élagage d'arbres, clôture bois autour de l'étang, nettoyage des berges et plan d'eau, plantation d'arbres, tables de pique-nique, création de deux aires de jeux pour enfants, reprise des cheminements, agrès pour adultes et enfants, pose de bancs.

Le coût total de cette opération est estimé à 52 507,60 € HT

Pour aider la commune à financer ce projet, il est décidé de solliciter une aide de la Région au titre du contrat bourg centre, pour l'aménagement d'espaces publics.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

5- Versement de subventions exceptionnelles:

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € à l'association Jeunesse au Plein Air 31.

Mme Degeilh n'a pas participé au vote étant membre du bureau de cette association.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	00

M. El Hammoumi, Adjoint à l'Enfance jeunesse, expose qu'il y a lieu de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 540,25 € à l'association Loisirs Education et Citoyenneté Grand Sud (L.E.C.G.S.) afin de lui rembourser les frais en matériel engagés dans le cadre du chantier Ville, Vies, vacances (V.V.V.) qui a permis à des jeunes de la commune de participer à une activité et de réaliser un hôtel à

insectes, un abri à hérisson, la remise en état de la serre et une jardinière. Et 150 euros liés aux frais de reproduction des flyers du Conseil Municipal des Jeunes.

M. Dolagbenu demande ce que va devenir le dispositif VVV suite à la fin des DRDJSCS qui rejoignent l'Education Nationale.

M. El Hammoumi dit qu'il espère que ce dispositif sera maintenu, mais précise ne pas avoir plus de visu pour l'instant.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

6- Instauration d'une commission extra-municipale Vie associative :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L.2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de constituer des commissions extra-municipales composées d'élus et de personnes n'appartenant pas au conseil municipal.

Il propose de constituer une commission extra-municipale « Vie Associative », composée de 10 membres, à savoir 6 élus et 4 personnes désignées parmi les membres des bureaux des associations de la commune.

Pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale, les deux groupes minoritaires ont été invités à proposer un représentant. Le Maire en est président de droit.

Les élus désignés pour constituer la commission extra-municipale « Vie associative » sont :

Guillaume SUC,
Séverine DASSENOY,
Aurélie GARCIA,
Fabrice MEYER,
Lucien DOLAGBENU,
Pascal CHONG KEE

M. Dolagbenu demande quel est l'objet précis de cette commission et les modalités de choix des membres de bureaux associatifs ?

M. Suc, Adjoint à la Vie associative, précise qu'idéalement il souhaiterait que soient représentées les associations sportives, de loisirs, culturelles et humanitaires, après un appel à candidature auprès des membres de bureaux lancé par mail. Si toutefois ce n'était pas le cas, des rotations permettront de renouveler régulièrement les membres.

M. le Maire souligne que ce type de commission n'a jamais existé dans le passé, cela vient contribuer à la volonté de développer de la démocratie participative, conformément à nos engagements. Les élus comptent sur l'implication et l'expertise du tissu associatif pour réfléchir ensemble à de nouveaux projets, créer un partenariat enrichissant.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

7- Signature d'une promesse de bail emphytéotique:

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet d'installation d'ombrières photovoltaïques en surplomb de la toiture des actuels vestiaires de rugby sur la plaine des sports Christian Jumel, abri photovoltaïque type pergola. Ce projet répond à la volonté de la commune de contribuer au développement des énergies renouvelables sur son territoire, et permettra par ailleurs d'assurer une couverture supplémentaire des vestiaires et un abri aux parents des joueurs et spectateurs.

Pour ce faire, il propose de mettre à disposition de la société RESERVOIR SUN, société ayant pour activité principale la production d'électricité, une partie de la parcelle E115 en signant une promesse de bail emphytéotique sur une durée de 30 ans. Toutefois, la promesse est consentie sous les conditions suspensives que le projet présenté par le bénéficiaire obtienne la faisabilité technique et financière.

La société RESERVOIR SUN se chargerait de l'implantation, de l'exploitation et de l'entretien des panneaux photovoltaïques moyennant une redevance annuelle de 50 euros H.T.

Question de Mme Monfraix : peut-on savoir s'il existe une contrepartie suite au bail emphytéotique (exemple récupération d'énergie pour les lumières des terrains).

M. le Maire précise que c'est la société qui investit dans l'équipement qui récupère l'électricité. La contrepartie pour la commune est de bénéficier d'un abri.

M. Dolagbenu dit qu'au bout de 20 ans, les panneaux sont à renouveler, n'est-il pas possible de s'orienter plutôt sur une période de 20 ans ?

M. le Maire précise que des progrès technologiques ont été réalisés en matière de panneaux photovoltaïques, notamment sur leur durée de vie. Il dit vouloir prendre l'attache de la société Reservoir Sun afin d'obtenir plus de précisions.

En complément précisions de l'entreprise reçues par mail le 21/12/21 :

« Comme convenu à la suite de notre échange téléphonique je vous fais un retour au sujet de la durée du contrat de bail.

Sa durée est effectivement de 30 ans pour plusieurs raisons à savoir : le rendement des modules est encore de 80% au bout de 30 ans, et l'équilibre économique du projet en dépend également. Nous ne pourrions pas porter le même projet avec les mêmes conditions sur 20 ans.

Plusieurs paramètres sont à prendre en compte, notamment l'augmentation du coût des matières premières et la baisse du tarif de rachat de l'électricité.

A la fin des 30 ans de contrat deux options sont possibles :

Vous devenez propriétaire de la centrale pour 1€ (avec la possibilité d'exploiter les panneaux en votre nom)

Vous ne souhaitez pas conserver la centrale et nous prenons à notre charge le démantèlement de celle-ci et la remise « à l'initiale » du site

Également nous sommes engagés avec la filière PV CYCLE pour le recyclage des panneaux en fin de contrat de bail. »

M. le Maire précise également que cette société est mandatée par la ligue de Rugby avec laquelle elle a signé un partenariat. La commune mettra à disposition le terrain.

Il est demandé au conseil municipal :

-d'autoriser M. le Maire à signer une promesse de bail emphytéotique d'une durée de 30 ans avec la société RESERVOIR SUN pour la réalisation d'ombrières photovoltaïques type pergola sur les vestiaires du rugby sur la plaine des sports Christian Jumel,

-de donner pouvoir à M. le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

8- Intégration dans le domaine communal des espaces communs du lotissement les Marronniers :

Monsieur le Maire donne la parole à M. Dagues Bié, Adjoint à l'urbanisme.

Il propose le classement des parties communes du lotissement les Marronniers dans le domaine public communal. Pour ce faire, il convient que l'association syndicale cède à la commune les parcelles constituant les éléments communs du lotissement au prix de l'euro symbolique.

Les services ont procédé à la vérification et validation des installations et des conditions de reprise fixées par délibération. Il s'agit d'un total de 3 100m² constituant les voies et parties communes du lotissement, avec une longueur de voirie de 275 mètres.

Les frais inhérents à cette acquisition seront pris en charge par l'association syndicale.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	00
	Abstentions	00

INFORMATIONS :

-Monsieur le Maire dit avoir annulé le repas des aînés en raison de la recrudescence des cas de Covid. Toutefois, la volonté était de pouvoir maintenir la prestation qui a pu se dérouler sous la forme de repas à emporter, pour ne pas pénaliser nos aînés mais également dans le but de soutenir le traiteur, secteur durement touché par la crise. Il remercie le traiteur Calbet qui a su faire preuve de réactivité tout en maintenant la qualité des plats comme à son habitude.

Monsieur le Maire remercie également Mme Padra, Adjointe aux affaires sociales, ainsi que les autres élus qui se sont impliqués pour la distribution des repas.

Questions diverses :

Question reçue de Mme Monfraix pour Fontenilles le Renouveau : CMJ : vous avez fait appel sur le site de la Mairie FONT'NEWS pour donner la possibilité à des collégiens 6e et 5e de candidater pour le Conseil Municipal des jeunes aussi notre questionnement se pose sur les candidatures des lycéens avez-vous eu des candidats ? La mise en place du CMJ sera-t-il prévu début ou courant de l'année 2022 ?

M. El Hammoumi, Adjoint à l'Enfance jeunesse, remercie tout d'abord les services qui se sont impliqués dans la mise en œuvre du dispositif Conseil Municipal des Jeunes, notamment le PAJ, ainsi que Mme Triaes, Adjointe au Maire, qui a pris en charge la partie technique et règlementaire.

Il précise que le constat posé est que le CMJ fonctionne mieux avec les collégiens et les écoliers, d'autres dispositifs sont prévus pour accompagner les lycéens.

Il explique que 52 jeunes ont candidaté pour intégrer le CMJ, et invite l'assemblée à consulter leurs discours de campagne sur le site de la commune. Les élections auront lieu cette semaine dans les établissements scolaires et à la mairie pour les élèves scolarisés hors commune.

Les résultats seront proclamés le vendredi 17 décembre à 18h30 à la Maison des loisirs, tous les élus sont invités. M. le Maire ne pourra pas être présent, étant en réunion en Préfecture au même moment, il s'en excuse.

M. le Maire remercie M. Jumel, 1^{er} Adjoint et Adjoint au développement économique, et M. Marc, conseiller délégué aux entreprises, commerçants, agriculteurs, pour l'organisation du marché de Noël sur deux jours qui a été un véritable succès.

M. Jumel remercie les commerçants, les exposants, les groupes, le père Noël qui ont contribué à la réussite de cette manifestation très appréciée des Fontenillois qui se sont déplacés en nombre malgré le mauvais temps.

Il remercie également Mme Padra, Mme Triaes, Mme Even pour la collecte des jouets qui a connu un bel engouement et a permis de récolter des jeux et jouets pour tout âge qui seront remis aux associations.

La séance est levée à 20h15.

M. Le Maire : « je remercie l'assemblée et souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année, prenez soin de vous, à l'année prochaine. »

Il cède la parole au public pour d'éventuelles questions.

**La secrétaire de séance,
S. Dassenoy**

**M. le Maire,
Christophe TOUNTEVICH**